



CONSEIL MUNICIPAL
10 NOVEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-292

L'an deux mille vingt-deux, le 10 novembre à 16h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 3 novembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Florence MOLY, Mme Charlotte CAILLIEZ, Mme Anaïs SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Catherine PUJOL.

REPRESENTE(S) : Patricia FOURQUET, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Jean-Claude PINGET, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Véronique DUCASSY, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Christelle MARTINEZ, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Georges PUIG, ayant donné pouvoir à André BONET, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charlotte CAILLIEZ, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Bernard REYES, ayant donné pouvoir à Bruno NOUGAYREDE

ABSENT(S) : Mme Chantal GOMBERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

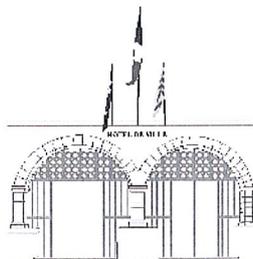
=====
Festival de musique sacrée 2023 - Le Festival - Le Off - Appel à projet musique - Pratique amateur 2023.

M. André BONET expose :

Mes chers collègues,

Le Festival de musique sacrée de Perpignan défend l'ouverture et l'accessibilité à la musique au plus grand nombre sur le territoire de la Ville de Perpignan. 80% des manifestations en accès libre, la diversité du répertoire, des rencontres plurielles, des actions en faveur de la jeunesse, des partenariats nombreux avec les acteurs culturels, médias et sociaux, l'engagement sans faille des équipes et des services de la Ville de Perpignan, sont des leviers essentiels au développement territorial en faveur des publics.

Dans cette continuité, en 2023, le festival ouvre un nouveau volet de coopération culturelle pour favoriser, encourager et valoriser la pratique amateur à Perpignan et dans le département des Pyrénées-Orientales. Le festival propose un appel à projet *Le Festival, LE OFF*, avec l'objectif de mettre en œuvre les conditions permettant l'accès et la contribution de chacun à l'art musical et à la culture.



Cet appel à projet s'adresse aux artistes amateurs, résidant à Perpignan et dans les Pyrénées-Orientales, dont le processus de création est déjà avancé.

Deux projets artistiques seront sélectionnés pour la saison 2023.

Chaque projet retenu ne sera pas rémunéré mais bénéficiera d'une aide financière forfaitaire de 1 000 € (mille euros) pour les frais de location d'instruments, de partitions et de cachets d'artistes professionnels.

En conséquence, je vous propose :

- 1) d'approuver le lancement de l'appel à projet musique pratique amateur 2023 à la chapelle basse du couvent des Minimes, annexé à la présente ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte utile en la matière ;
- 3) de décider que les crédits nécessaires seront prélevés sur les sommes prévues à cet effet au budget de la commune.

Oùï cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-2022110-163423-DE-J-J
Accusé reçu le : 16 NOV. 2022
Affiché le : 16 NOV. 2022

M. André BONET, Pour le Maire l'Adjoint délégué

